



Association communautaire du Lac Malaga inc.

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue à la salle communautaire de l'Hôtel de Ville d'Austin le 19 mai 2024, à 9h30

(Version non adoptée en assemblée générale)

1. Mot d'ouverture et adoption de l'ordre du jour

La réunion a débuté à 9h40. Le président, André Bergeron, ouvre l'assemblée devant quelque 50 personnes et constate qu'il y a quorum avec 34 membres ayant le droit de vote et 2 procurations.

Il souhaite la bienvenue à tous et, comme le veut la tradition, M. Bergeron demande aux membres du Conseil et aux participants de se présenter.

M. Bergeron demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. M. Jean Venne (57) demande d'ajouter au point varia le suivi sur le projet de règlement 23-528-2. Ce sujet sera discuté au point numéro 3.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Pierre Denault (137) et appuyée par M. Mariusz Suchorski (171).

2. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2023

M. Bergeron demande s'il y a des modifications à apporter au compte rendu de l'assemblée générale 2023. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du compte rendu est proposée par M. Jean Venne (57) et appuyée par M. Claude Desrosiers (51).

3. Rapport du président

• Renouvellement du Conseil d'administration

M. Bergeron mentionne qu'il y a trois ans, le CA avait pris l'engagement de préparer la relève et de renouveler le conseil d'administration. Il souligne que le CA a tenu parole avec l'arrivée de trois nouveaux membres soit, M. Marcel Martineau, Mme Anne Boissonneault et Mme Diane Séguin.

M. Bergeron annonce que le CA continuera son engagement lors de l'élection du Conseil d'administration pour 2024-2025 (point numéro 7).

• Réalisations

M. Bergeron rappelle la mise en place d'un comité pour l'environnement et les communications pour aider le CA dans ses projets. Plusieurs membres se sont impliqués et ont contribué à la réalisation de plusieurs initiatives.

M. Bergeron mentionne que le site internet de l'association a continué de croître et met à la disposition de tout le monde l'information et les rapports qui sont produits sur la santé de notre lac.

- **Implication des membres**

M. Bergeron mentionne que plusieurs personnes demeurant au Lac Malaga sont impliquées dans diverses organisations d'Austin. Ils sont nos yeux et nos oreilles à la municipalité sur les sujets d'intérêt pour notre communauté :

- Patrice Crevier, Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- Marcel Martineau, Comité consultatif en environnement (CCE) et RALMA
- Anne Boissonneault, Voisins solidaires et Comité culturel
- Diane Séguin, Comité culturel et Comité bibliothèque
- Plusieurs résidents sont membres de la chorale d'Austin (Les Voix du large)

- **Finances**

M. Bergeron rappelle que, lors de l'adoption du budget pour 2023-24, le montant des dépenses était inconnu en raison du contrat de déneigement qui devait être renouvelé à l'automne. Plutôt qu'un budget fixe, le trésorier avait présenté deux scénarios qui anticipaient des augmentations du coût du déneigement variant de 20% à 40%. Malgré les augmentations anticipées, l'association envisageait être en mesure de rencontrer les dépenses à venir pour l'année 2023-2024, en partie grâce à l'augmentation de cotisation de 100 \$ approuvée par les membres en 2022. À la suite de l'appel d'offres lancé par la municipalité, il en a plutôt résulté d'une augmentation de 60% pour l'hiver dernier.

M. Bergeron mentionne que l'impact de l'augmentation sur nos résultats financiers et les actions que le CA propose de prendre seront expliqués au point numéro 6.

- **Dossier « Résidence de tourisme »**

M. Bergeron explique la position du CA concernant le projet de règlement 23-528-2 qui vise à permettre « L'usage résidence de tourisme » à une résidence du lac Malaga, sous condition d'avoir la certification Kéroul (accessibilité de l'établissement pour les personnes à mobilité réduite).

M. Bergeron mentionne que le CA n'est pas opposé au maintien des opérations de la résidence visée pour accueillir des personnes à mobilité réduite, loin de là. Cependant, le projet de règlement, tel que rédigé, donne un « chèque en blanc » aux compagnies propriétaires actuelles et aux futurs propriétaires pour faire de la location à court terme, sans tenir compte de la vocation initiale de la propriété. À partir du moment où l'établissement détient la certification Kéroul (c'est déjà le cas), le règlement ne prévoit aucun contrôle ou obligation d'offrir la location à des personnes ayant des besoins spéciaux.

Les membres ont reçu des informations sur le dossier, tant du côté de l'association que de la part des propriétaires de la résidence visée. La plupart des membres se sont ralliés à la position prise par le conseil, tel que le démontre le nombre de propriétaires ayant signé la pétition et, par la suite, le registre.

La décision de la municipalité quant à la suite des choses (i.e. retrait du règlement, référendum ou règlement modifié) sera prise à la prochaine réunion du Conseil de la municipalité, le 3 juin. Les membres seront informés de la décision lorsqu'elle sera connue.

En conclusion, M. Bergeron souligne la mobilisation rapide des membres dans ce dossier et les remercie pour leur soutien.

4. Rapport sur l'environnement et les communications

Mme Boissonneault nous parle de plusieurs sujets en lien avec l'environnement au lac Malaga.

- **État du lac – Analyses effectuées par RAPPEL en 2023**

En 2023, la firme RAPPEL a effectué des analyses de la qualité de l'eau de baignade et à la fosse. Les résultats au niveau de la fosse sont similaires aux années antérieures. Le lac sur la base de ces analyses est caractérisé comme oligo-mésotrophe (claire). La qualité de l'eau pour la baignade a été analysée à 3 reprises (juin, juillet et août) et elle est considérée excellente.

- **Inventaire des plantes aquatiques (IPA)**

Un inventaire des plantes aquatiques a été réalisé par la firme RAPPEL à l'été 2023. L'association a reçu une aide financière de la municipalité d'Austin via le fonds vert pour cette expertise au montant de 2 373,19 \$. Les conclusions de cette expertise sont les suivantes :

- Il y a 19 espèces de plantes aquatiques et d'algues;
- Il n'y a aucune plante envahissante;
- Les herbiers au pourtour du lac sont similaires en dimension à ceux relevés en 2018. Cependant, la densité des plantes dans ces herbiers est plus élevée.

- **Caractérisation de la bande riveraine**

Une caractérisation de la bande riveraine des lacs d'Austin a été réalisée par la firme RAPPEL et cela aux frais de la municipalité. Pour le lac Malaga, 81,6% de la bande riveraine possède un recouvrement de végétation naturelle supérieur à 80%. Mme Boissonneault indique que la municipalité prendra action pour les bandes riveraines non conformes.

- **Étude visant à documenter l'oxygène dissous dans le lac**

Un échantillonnage de l'eau a été réalisé par le département de géomatique appliquée de l'université de Sherbrooke sur notre lac. Diverses analyses ont été effectuées sur des échantillons d'eau. Nous analyserons ce rapport sous peu.

Pour en connaître davantage sur les résultats et les conclusions de ces rapports, nous proposons d'organiser une séance d'information (environ 1 heure) lors de la fête des voisins. Tous ces rapports sont disponibles sur le site internet de l'association.

- **Projets à venir**

M. Martineau explique que le comité souhaite mandater l'organisme RAPPEL pour effectuer une expertise en 2025 afin d'obtenir le portrait de la santé du lac et ainsi mieux comprendre les facteurs qui peuvent l'influencer. Le coût de cette expertise est de l'ordre de 5 500 \$ (Taxes incluses). Cette expertise est admissible à une subvention du fonds vert de la municipalité. Le coût pour l'association serait de l'ordre de 2 300 \$ soit + ou- 30 \$ par propriété.

- **Comité de prévention et protection du lac Malaga**

Mme Boissonneault rappelle que le comité de prévention et de protection du lac a été créé à la suite de l'AGA de 2023. Le comité comptait 11 membres au départ. Il compte maintenant 9 membres actifs.

Les principales réalisations du comité pour 2023 sont les suivantes :

- Création du document « choses à faire et ne pas faire »;
- Réalisation d'une pancarte pour le lavage des embarcations. Les pancartes ont été installées en avril 2024 à chacune des entrées du domaine;
- Mesure de la transparence faite 4 fois par nous et 3 fois par RAPPEL;
- Inventaire des plantes aquatiques;
- Demande au fonds vert;
- Participation à une étude de l'université de Sherbrooke pour l'échantillonnage des plans d'eau fait par bateau et par drone;
- Participation aux réunions du RALMA;
- Participation au colloque sur l'eau organisé par RAPPEL;
- Participation aux rendez-vous climatiques du CCE;
- Rencontres des résidents par les membres du comité : 34 propriétés visitées sur 89 (38 %).

Les objectifs pour 2024 sont :

- Formation d'un membre pour Sentinelle des lacs;
- Participation à : Atelier consultatif qualité de l'eau dans le bassin versant du lac Memphrémagog 7 mai;
- Conférences du MCI (Memphrémagog Conservation Inc.) et RAPPEL et CCE;
- Inventaire des sources de prélèvement d'eau autour du lac;
- Mesure de la transparence de l'eau;
- Installer les 2 pancartes : Lavage des embarcations;
- Présentations aux résidents des études de RAPPEL :
- Suivi de la qualité de l'eau;
- Participation à une formation sur les espèces aquatiques envahissantes-OZERO 8 juin – à confirmer;
- Distribution du petit panneau « As-tu lavé ton embarcation »;
- Rencontres des résidents par les membres du comité – thèmes à définir.

- **RALMA (Regroupement des associations de lacs de la municipalité d'Austin)**

M. Martineau a assisté à la réunion du RALMA le 10 février dernier. Il indique qu'il y a eu une participation record et que les points suivants ont été discutés lors de la présentation des rapports de chaque association.

Faits saillants :

- APLS : 2ième sortie, moratoire des permis de construction pour dimension des terrains, problématique de calcium favorisant la présence de moule zébrée, études hydrogéologiques;
- Lac Peasley: développement Galvin Heights;
- MCI : impact du site d'enfouissement Coventry au Vermont sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog;
- Corvée de nettoyage des fossés du 4 mai;
- Rencontre entre les responsables en environnement des associations pour présenter à la municipalité d'Austin des règles de navigation sur les lacs concernant la puissance des moteurs électriques et lui proposer d'adopter une réglementation en ce sens.

- **CCE d'Austin (Comité consultatif en environnement)**

M. Martineau siège sur le CCE d'Austin et il y a eu 3 réunions à ce jour en 2024. Les points d'intérêt sont:

- Analyses des demandes de subvention du Fonds vert qui est de 30 000 \$ (+5 000 \$);
- Journée internationale des forêts (activités prévues en mai, juin et septembre);
- Amélioration du PAE – Étude hydrologique pour endroits où il a plus de 5 puits, pour s'assurer qu'il y a suffisamment d'eau;
- Journée passion jardinage le 25 mai.

- **Fête des voisins**

Mme Boissonneault rappelle qu'il y aura une fête des voisins encore une fois cette année. L'événement se tiendra le 9 juin prochain, au Carrefour d'Austin.

Questions/Commentaires:

1) M. Glenn Hewus (77) demande s'il est permis d'arracher les plantes aquatiques

Rép : M. Martineau répond qu'il n'est pas recommandé d'arracher les plantes pour éviter la prolifération. Le fait d'arracher certaines plantes peut avoir pour effet de les aider à se multiplier. Cependant, il est permis de faire un petit passage pour accéder à l'eau plus facilement.

2) M. David Malcolm (95) et M. Pierre Denault (137) sont d'avis que nous avons suffisamment d'informations sur le lac et que nous n'avons pas besoin d'obtenir un rapport sur le portrait du lac.

Rép : M. Martineau répond que les herbiers ont évolué en 5 ans (depuis 2018) et que le but de l'étude est de connaître les actions que l'on peut prendre pour éviter un vieillissement prématuré du lac.

M. Luc Giroux (117) se dit en accord avec la décision de faire le rapport à titre préventif.

Mme Louise Bergeron (9) propose de voter pour faire une résolution permettant d'aller de l'avant avec le projet.

M. Benoît Aquin (27) seconde la proposition de Mme Bergeron. La proposition est adoptée à l'unanimité. M. Martineau précise que ce montant ne fera pas partie du budget et fera l'objet d'une cotisation spéciale.

3) M. Luc Giroux (117) demande s'il y a un plan de prévention pour les feux de forêts à Austin.

Rép : M. Martineau répond que le sujet a été discuté au CCE et qu'il y aura une étude qui sera faite par des experts en septembre.

5. Rapport sur le chemin

- **Travaux du printemps et planification 2024**

M. Martineau revient sur les travaux exécutés sur le chemin en 2023:

- Colmatage des trous en mai
- Nivellement du chemin en mai
- Rechargement, nivellement et compactage en août (11 voyages de concassée)
- Fauchage des fossés en août

M. Martineau mentionne que le chemin était en très mauvaise condition ce printemps (zones instables et trous), particulièrement du côté est, à cause des effets du gel-dégel.

Les travaux suivants ont été réalisés en avril :

- Colmatage des trous
- Mise en place de 4 voyages de pierre du côté est
- Nivellement et compactage du chemin

Les travaux prévus pour le reste de l'année 2024 sont les suivants :

- Colmatage des trous à la fin de l'automne
- Fauchage des fossés à la fin de l'été
- Nettoyage des fossés

- **Déchiquetage des branches**

M. Martineau mentionne qu'en 2023, le déchiquetage des branches a été fait par M. Lacasse et son équipe. Ce dernier nous a avisé qu'il prend sa retraite et n'effectuera plus ce travail. Par conséquent, nous aurons besoin de bénévoles pour faire le déchiquetage des branches cette année.

Questions/Commentaires:

1) M. Jean-Pierre Rogel (7) mentionne que la route s'élargit au fil des ans à cause du déneigement, la portion des fossés disparaît et l'eau ne peut s'égoutter. Il demande au CA de nettoyer les fossés mais aussi aux membres de nettoyer leur propre section de fossé.

Rép : M. Martineau répond que le nettoyage des fossés fait partie des projets mais que c'est une question de budget.

2) M. Philippe Lussier (105) ajoute que le déneigeur a versé beaucoup de pierre dans les fossés. Il propose son aide pour creuser les fossés.

6. Rapport financier

M. Bergeron présente le rapport financier. (Voir Rapport financier en annexe)

L'exercice financier 2023-2024 s'est soldé par un léger déficit de 2 550 \$. Ce déficit est attribuable à l'augmentation des coûts de déneigement (60%).

M. Bergeron explique que le contrat de déneigement signé à l'automne 2023 est ferme pour 3 ans et prévoit une indexation de 3% par année, avec option pour 2 années supplémentaires. Nous pouvons donc prévoir les augmentations pour les prochaines années.

Pour l'exercice 2024-2025, nous prévoyons un léger déficit de 1 977 \$.

Afin de rebâtir le fonds de réserve, le Conseil recommande une augmentation de 60 \$ pour les habitations pour l'année 2025-2026. La cotisation annuelle en 2025 sera donc de 635 \$ pour les habitations. La cotisation restera à 75 \$ pour les terrains vacants.

Questions/Commentaires:

1) M. Philippe Lussier (105) demande si le règlement de la municipalité prévoit que les soumissionnaires pour le déneigement doivent avoir un minimum de personnel sur place.

Rép : M. Martineau répond que l'entrepreneur qui fait le déneigement a des employés sur place.

M. Bergeron ajoute que le fait de participer aux soumissions avec la municipalité nous permet de bénéficier du même prix.

2) M. Glenn Hewus (77) demande si c'est le même entrepreneur qui fait le déneigement et l'entretien du chemin.

Rép : M. Martineau répond par l'affirmative. L'entrepreneur a l'équipement et le personnel pour faire l'entretien du chemin en plus du déneigement.

3) M. Dominique Pelletier (109) demande si l'association a un fonds de réserve ou un budget spécial pour effectuer des travaux majeurs.

Rép : M. Bergeron répond que nous avons un surplus accumulé de près de 21 000 \$ et que le but est de le maintenir autour de 25 000 \$. C'est la raison pour laquelle nous proposons une augmentation des cotisations.

M. Luc Giroux (117) demande le vote sur la résolution.

Résolution R24-41

Considérant l'augmentation des coûts pour l'entretien du chemin et le déneigement, et afin de rebâtir le fonds de réserve de l'Association, il est résolu de hausser la cotisation annuelle à 635 \$ pour les habitations, à compter de 2025-2026. La cotisation annuelle pour les terrains vacants demeurera à 75 \$.

La résolution a été proposée par M. Luc Giroux (117) et appuyée par M. Glenn Hewus (77). Adoptée à l'unanimité.

7. Élection du conseil d'administration

M. Bergeron informe l'assemblée que les postes de président et de trésorier sont à pourvoir cette année.

Il annonce que M. Claude Desrosiers est intéressé à occuper le poste de président et que Mme Linda Crevier est intéressée à occuper le poste de trésorière.

Les quatre autres membres actuels du Conseil ont accepté de siéger pour une autre année.

Mme Myriane Baril (7) propose l'élection du Conseil, appuyé par M. Benoit Aquin (27). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration 2024-2025 :

Claude Desrosiers (51), président

David Tracy (87), vice-président

Linda Crevier (127), trésorière

Diane Séguin (151), secrétaire

Marcel Martineau (35), directeur du chemin

Anne Boissonneault (35), directrice de l'environnement et responsable des communications

8. Varia

M. Michel Guertin (55) propose d'envoyer un mot de remerciement à M. René Lacasse. M. Bergeron répond qu'il était déjà prévu d'envoyer une carte au nom de tous les membres.

9. Levée de l'assemblée

M. Jean Venne (57) propose la levée de l'assemblée, appuyé par M. Pierre Denault (137). La séance a pris fin à 12h05.

André Bergeron, président

Diane Séguin, secrétaire